

LA PÊCHE TRADITIONNELLE A LA SARDINE

Les activités maritimes du Bassin d'Arcachon vont être marquées, pour les XIX^e et XX^e siècles, par trois faits majeurs qui vont tous contribuer à la disparition des pêches artisanales traditionnelles.

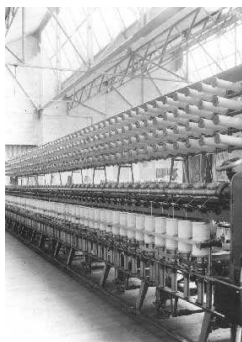
Tout d'abord, l'apparition et le développement, à partir du XIX^e siècle, de la pêche au chalut et de la propulsion à vapeur vont amener la constitution d'une importante flotte de chalutiers à vapeur qui va faire d'Arcachon le second port de pêche de France en 1910. Ne pouvant supporter cette concurrence, les chaloupes qui étaient à voiles et à avirons disparaîtront totalement. L'événement suivant sera l'apparition de l'ostréiculture qui va transformer les pêcheurs en ostréiculteurs.



Le troisième choc va se produire à partir du milieu du XX^e siècle avec le développement du tourisme qui va drainer vers le Bassin un nombre toujours plus élevé de touristes et donc une flotte de plaisance de plus en plus conséquente qui va finir par poser un véritable problème d'occupation de l'espace et un déséquilibre du milieu écologique. Ces 3 phénomènes cumulés vont amener le recul, sinon la disparition des formes de pêche traditionnelles mais celle qui a marqué notre histoire est sans conteste la pêche à la sardine.

La sardine, « *sardina pilchardus* » étant le nom scientifique de l'espèce la plus courante, est un poisson connu et apprécié depuis très longtemps, c'est un poisson grégaire, se déplaçant par bancs et qui effectue des migrations saisonnières du large vers les côtes. Ces migrations sont très capricieuses, et donnent lieu à de grandes disparités dans les captures lorsque les moyens de pêche ne permettent pas de s'éloigner des côtes ce qui est le cas pour le Bassin d'Arcachon au début du XX^e siècle, où le bateau utilisé reste la pinasse à rames et à voiles.

L'équipage de la pêche à la sardine n'est pas changeant et occasionnel, mais permanent et durable, et formé de deux individus. L'un amène le bateau et l'autre les voiles et le mât (les avirons faisant l'objet d'un apport commun), établissant ainsi des relations égalitaires et complémentaires entre les deux partenaires, qui vont se partager, à parts égales, le travail et les bénéfices. Cette cellule de travail est généralement stable, souvent formée de parents, obligatoirement d'amis qui peuvent d'ailleurs, à l'occasion d'un renouvellement de matériel inverser les apports, dans la constitution d'un nouvel outil de travail.



Cette pêche se pratiquait avec des filets droits qui nous venaient de Bretagne et qui étaient ensuite montés par les filetières locales. En 1920, Mr MONDIET installe à Mestras une fabrique de filets. Les filets à sardines ou « sardinières » sont, soit achetés par les deux associés, soit appartiennent à l'un ou à l'autre, soit, plus rarement loués. En effet la pêche de la sardine suppose une série de filets de mailles différentes afin de faire coïncider la taille de la sardine et celle de la maille, soit au total une quinzaine de filets. On comprend alors la raison d'être de cette structure de travail par association qui permet de partager les frais d'achat des outils de travail tout en sauvegardant la liberté des associés.

Cette unité de base va cependant se fondre dans un ensemble plus vaste car la pêche de la sardine donne lieu à une organisation communautaire par la constitution d'une flottille de pêche, regroupant de 100 à 200 bateaux venus de la rive sud du Bassin d'Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste et Arcachon. Cette flotte est dotée de maîtres jurés dont le travail consiste à faire traverser les Passes, cette barre dangereuse formée par l'Océan à l'entrée du Bassin. Dotés d'une autorité incontestée, ces chefs que l'on appelle les « prud'hommes » disposent d'un code à base de drapeaux pour donner ou non l'autorisation de traverser les Passes, ils sont en outre chargés de fixer l'heure et les conditions de départ.

Une fois dans l'Océan, la flottille qui s'était regroupée pour la traversée va se disperser, chaque unité pêchant pour son compte jusqu'au moment du retour qui se fera également de façon collective. Ce métier est très pénible et une telle pêche présente de grands risques pour les équipages comme le prouvent les nombreux naufrages et catastrophes, qui ont endeuillé les familles de marins, malgré les pilotes, marins expérimentés, qui connaissaient parfaitement les Passes dangereuses.



Cette unité de base va cependant se fondre dans un ensemble plus vaste car la pêche de la sardine donne lieu à une organisation communautaire par la constitution d'une flottille de pêche, regroupant de 100 à 200 bateaux venus de la rive sud du Bassin d'Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste et Arcachon. Cette flotte est dotée de maîtres jurés dont le travail consiste à faire traverser les Passes, cette barre dangereuse formée par l'Océan à l'entrée du Bassin. Dotés d'une autorité incontestée, ces chefs que l'on appelle les « prud'hommes » disposent d'un code à base de drapeaux pour donner ou non l'autorisation de traverser les Passes, ils sont en outre chargés de fixer l'heure et les conditions de départ. Une fois dans l'Océan, la flottille qui s'était regroupée pour la traversée va se disperser, chaque unité pêchant pour son compte jusqu'au moment du retour qui se fera également de façon collective. Ce métier est très pénible et une telle pêche présente de grands risques pour les équipages comme le prouvent les nombreux naufrages et catastrophes, qui ont endeuillé les familles de marins, malgré les pilotes, marins expérimentés, qui connaissaient parfaitement les Passes dangereuses.

La sardine peut se pêcher sur deux espaces géographiques à des périodes différentes ; dans le Golfe de Gascogne, à l'Océan pendant l'hiver, que nos anciens appelaient la pêche au « péougue », et selon l'organisation que nous venons de voir puis dans le Bassin où elle rentre au printemps pour en repartir à l'automne, chaque pinasse pêchant alors à son gré. Dans les deux cas, les techniques ne varient pas ou très peu, on appâte le poisson avec de la rogue ou « raba » en gascon, oeufs de morue salés et mis en barils que l'on émiette pour mélanger avec de l'eau de mer et du sable. Cet appât, apparu à partir du XVIII^e siècle s'est répandu dans le Bassin à la fin du XIX^e remplaçant l'ancien système qui consistait à aller pêcher des alevins à l'embouchure de la Leyre, dans la zone de contact des eaux douces et des eaux salées ; très destructrice pour la faune marine, cette méthode fut interdite.

La sardine peut donc se pêcher pratiquement toute l'année, c'est une pêche permanente pratiquée par une catégorie de pêcheurs déterminée « chardinayres » dont l'art va consister à repérer les bancs de sardines. Le repérage se fait par l'observation des prédateurs, les oiseaux marins et les gros poissons, surtout les marsouins et les dauphins, très friands de sardines; en l'absence de ces indications, on pose les filets au hasard, en s'efforçant d'appâter le poisson.

A partir de la guerre de 1914, ce système va se modifier puis disparaître sous le coup d'une série d'innovations techniques, en particulier l'apparition du moteur à essence qui sur le Bassin, va commencer à équiper, dès 1905, une partie de la flotte Arcachonnaise. On va alors construire des pinasses traditionnelles « la pétroleuse », motorisées, et pêchant sur le modèle des morutiers de Terre-Neuve. Ces nouvelles pinasses embarquent un équipage de 6 à 12 marins dont chacun dispose d'un petit canot ou doris que l'on essaime autour du bateau, avec un filet, de la rogue et deux avirons, le produit de la pêche est ensuite hissé sur le bateau principal.



Du coup, l'institution des prud'hommes va tomber en désuétude puis disparaître, en même temps que la pêche traditionnelle à la pinasse que nous venons de décrire, par le passage d'une structure de pêche artisanale à une organisation semi-industrielle. Cette mutation va s'accompagner de changements sociaux et techniques, en particulier un apport massif de main d'œuvre Bretonne, les femmes travaillant dans les conserveries, les hommes à la pêche, remplaçant les pêcheurs du Bassin qui se sont entre temps reconvertis à l'ostréiculture si bien que J. Weulersse pouvait écrire en 1925 : « Depuis 1919, la pêche à la sardine est redevenue prospère, elle est maintenant presque entièrement entre les mains de pêcheurs Bretons... Les armateurs sont Arcachonnais, mais les équipages comptent 80% de Bretons ».



Sept conserveries s'établirent ainsi sur la commune : Théophile de Pénanros et Billette de Concarneau, Chancerelle de Douarnenez, Lévesque de Nantes, Dandicolle & Gaudin et Teyssonneau de Bordeaux, La Sardine Française de Gujan-Mestras. Quelques bâtiments des dernières usines subsistent encore aujourd'hui, avec des affectations qui n'ont plus rien à voir avec l'industrie alimentaire.

A Gujan-Mestras, dans les années 1926 à 1930, 35 bateaux et pinasses, avec 250 marins pratiquaient cette pêche à l'océan. Le fruit de la pêche faisait l'objet d'une vente à l'encan, (elle se faisait sur le terrain du Syndicat des Marins, créé en 1884 par Camille Dignac, premier Syndicat Français de Marins), avec une criée municipale, groupant les mareyeurs, expéditeurs de sardines et vendeurs au vert appelés « Saoumateys » qui s'approvisionnaient tous les jours. Le plus gros du poisson était vendu aux 7 conserveries locales ou bien sur le marché pour alimenter Bordeaux et l'arrière pays. Les sardines de taille non marchandes étaient données à de vieilles femmes, qui les revendaient à leur compte en passant dans les rues et en criant « Les Royans d'Arcachon !... » tout en proposant aussi de jolies sardines.

Certains pêcheurs n'ayant pas les moyens d'acheter les filets, ceux-ci étaient fournis par l'armateur, qui, au règlement du produit de la pêche prenait une quote-part pour amortir le capital fourni. Toutes les fins de semaine, le patron réunissait l'équipage et « on faisait compte ». Recettes, frais, rogne, essence, entretien du bateau... Le reste du bénéfice était distribué de cette façon :

- 3 parts pour l'armateur
- 1 part ½ pour le patron
- dans certains bateaux, ½ part supplémentaire au mécanicien

Le reste de la somme était partagé entre le nombre de marins ayant participé à la pêche, un marin malade ou accidenté avait droit également à sa part.



Vers les années cinquante, les sardines se font rares. Les pêcheurs n'y trouvent plus leur compte. La flottille sardinière qui fut si prospère se disperse. Ses bateaux sont vendus dans d'autres ports. Heureusement pour nous, l'ostréiculture, toujours présente dans le Bassin d'Arcachon, a compensé la perte de cette activité, sans nous faire oublier la pêche à la sardine.

De nos jours, il n'existe pratiquement plus de pêche à la sardine dans le Bassin, et il n'y a plus de pêcheurs spécialisés dans cette pêche, les seuls apports commercialisés proviennent des chalutiers d'Arcachon qui pêchent dans le Golfe de Gascogne.

Gujan-Mestras fête la sardine, lors de soirées organisées par diverses Associations qui vous invitent à venir déguster « les Royans frais ». Les « sardinades » se déroulent principalement en été car c'est à cette période que la sardine offre sa chair la plus grasse et la plus succulente. Grillée sur le barbecue, la sardine est un poisson énergétique. Riche en protéines, vitamines, sels minéraux, oligo-éléments, elle vous procurera acides gras poly-insaturés dont la particularité serait de freiner la dégénérescence des artères, ainsi que la formation de caillots sanguins. Votre repas ne se terminera sûrement pas en queue de poisson mais par une soirée dansante dans une ambiance de fête des plus chaleureuses et des plus conviviales. Venez la déguster en toute quiétude, car le mystère, toujours non élucidé, de « La sardine qui a bouché le port de Marseille » n'existe pas à Gujan-Mestras !

